



## ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2023-249b

REGLEMENTANT L'ACCES AU TERRAIN C1 DU COMPLEXE SPORTIF DE L'ESTAGNOL POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DU 8 NOVEMBRE 2023 AU 14 NOVEMBRE 2023 INCLUS

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT L'HÉRAULT,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122.21, L2212.1 et suivants,

VU l'arrêté municipal n° AG/AR-2023-239 en date du 9 octobre 2023 réglementant l'accès aux terrains du complexe sportif de l'Estagnol pour travaux d'entretien du 13 octobre 2023 au 22 octobre 2023 inclus,

**CONSIDERANT** les travaux de réfection des terrains engazonnés (avec sablage, décompactage, réensemencement) du complexe de l'Estagnol et de l'impossibilité pendant les travaux d'accéder aux terrains,

**CONSIDERANT** la nécessité de prolonger la durée du chantier,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire d'administrer les propriétés communales et de prendre les mesures de police de nature à garantir la sécurité des personnes et des biens communaux,

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Par mesure de sécurité liée à la réalisation des travaux de remise en état des terrains engazonnés, la période d'interdiction d'accès au terrain C1 du complexe de l'Estagnol par le public est prolongée jusqu'au 14 novembre 2023 inclus.

#### Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° AG/AR-2023-239 en date du 9 octobre 2023 susvisé restent valables.

#### Article 3 :

La présente réglementation sera affichée sur site pendant la période mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

#### Article 4 :

Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Responsable de la brigade de la Gendarmerie nationale territorialement compétent, Monsieur le Responsable de la Police municipale, Monsieur le responsable du Pôle Sport et éducation et les agents municipaux en charge de la gestion du complexe sportif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève.

Fait à Clermont l'Hérault, le 24 octobre 2023.

Le Maire,

Gérard BESSIERE